

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

La Commission se réunit tous les mardis de 15h à 17h
Tél. Direct : 04.94.08.60.47

Réunion du Mardi 14 janvier 2020
P.V. n° 24

Le Président : M. Gérard IVORA

Le secrétaire : M. André ABLARD

Présents : MM. André VITIELLO - Antoine MANCINO - Gérard BORGONI - M. Jean-Paul RUIZ

ORDRE DU JOUR

- Lecture informatique des P.V. Ligue et District
- Traitement du courrier
- Étude et classification des terrains

CORRESPONDANCES

- MAIRIE DE LE BAUSSET, du 7 Janvier 2020 : travaux stade municipal : pris note.
- MAIRIE DE ROCBARON, du 8 janvier 2020 : éclairage du stade municipal : noté.
- LIGUE MEDITERRANEE, du 9 janvier 2020 : classement stade Jacques Roux 1&2 : pris note.

COURRIERS ENVOYES

- MAIRIE DE LE BEAUSSET, le 7 Janvier 2020 : stade municipal.
- MAIRIE DE ROCBARON, le 8 janvier 2020 : éclairage stade municipal.
- MAIRIE de TOULON le 13 janvier 2019 : classement stade Abbé Sassia.
- MAIRIE de ROUGIERS le 14 janvier 2020 : classement stade municipal.
- MAIRIE de TOULON, le 14 janvier 2020 : classement du stade Léo Lagrange 2.
- LIGUE MEDITERRANEE, du 14 janvier 2020 : classement du stade Léo Lagrange 2.

Suite à la décision du Comité Directeur lors de la séance du 14 octobre 2015 CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DES STADES - Saison 2018 / 2019

En application du nouveau texte adopté à l'Assemblée Générale de la F.F.F du 31.05.14 concernant les installations sportives et notamment l'éclairage.

« Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

La liste des terrains dont l'éclairage est classée peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.

Prochaine réunion
Mardi 21 janvier 2020

Le Président : Gérard IVORA
Le Secrétaire : André ABLARD